Consortium pour la Recherche
Economique et sociale

2014 / 06

NOTES DE POLITIQUE DU CRES

Version provisoire

LE PLAN D'INVESTISSEMENT AQUACOLE DU SENEGAL

par
Abdoulaye Diagne, Hamet D. Diadhiou, Harouna Wassongma, Yaya Ky

Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji
Lot 1 et 2 - Pyrotechnique - Dakar, Sénégal
CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina
Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58
Email : cres_ucad@yahoo.fr / cres@cres-sn.org
Information : contact@cres-sn.org / Site Web : www.cres-sn.org

INTRODUCTION

Le Sénégal ambitionne d'accélérer sa croissance économique de façon à accélérer le processus de réduction de la pauvreté. Pour réaliser cette ambition, notamment dans le secteur de l'aquaculture, le gouvernement a adopté l'approche « grappe » qui consiste à donner une visibilité à un produit ou un groupe de produits par la dynamisation des segments de sa (leur) chaine de valeurs tout en respectant les équilibres macroéconomiques fondamentaux.

En ce qui concerne la grappe « Produits de la Mer et Aquaculture », considérée comme porteuse d'un haut potentiel de croissance, elle a fait l'objet d'une revue d'étape dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée (SCA) qui a révélé des contre-performances dues à une très faible mobilisation de ressources auprès des investisseurs. Le diagnostic fait dans ce cadre a amené les autorités à envisager l'élaboration d'un plan d'investissement de la sous-grappe aquaculture qui pourrait servir de plaidoyer pour une mobilisation de ressources à la hauteur des objectifs visés. C'est ainsi qu'une équipe du CRES constituée de Abdoulaye Diagne, Hamet D. Diadhiou, Harouna Wassongma et Yaya Ky a été mobilisée pour l'élaboration d'un « Plan d'investissement aquacole du Sénégal » présenté sommairement dans cette note de politique.

METHODOLOGIE

Pour mener l'étude sur le plan d'investissement aquacole (PIA), le CRES a procédé à une collecte des données sur les projets/programmes relatifs à la grappe Produits de la Mer et Aquaculture (PMA). Outre l'exploitation des documents budgétaires du ministère de l'Economie et des finances, complétée par des échanges avec les gestionnaires de cette documentation, des entretiens semi-directifs auprès de quelques producteurs représentatifs des systèmes de production existants ont été organisés. Les techniciens de l'Agence nationale de l'aquaculture (ANA), de l'Agence nationale de l'insertion et de développement de l'agriculture (ANIDA), ainsi que les acteurs du secteur privé de la pêche, des ONG, associations et GIE qui se sont investis dans l'aquaculture ont aussi été mis à contribution.

Les initiatives ainsi prises visaient essentiellement deux objectifs : (i) évaluer les coûts des programmes ou projets publics relatifs au développement de l'aquaculture, à savoir, la production de poissons (pisciculture), de crustacées (carcinoculture), de mollusques (conchyliculture) ou d'algues (algoculture), ainsi que les activités de valorisation et de communication sur le sous-secteur ; (ii) analyser leur rentabilité, identifier les potentielles sources de financement et proposer des orientations sur les dépenses à effectuer à court, moyen et long termes pour l'atteinte des trois objectifs fixés au secteur aquacole dans la SCA.

RESULTATS

l'étude du CRES permet d'abord de comprendre les caractéristiques des projets et programmes de la sous-grappe aquaculture, ainsi que les objectifs de développement qui leur sont assignés. Elle procède ensuite à une estimation des coûts du plan d'investissement et du plan de financement pour leur mise en œuvre. Enfin, elle fait des projections sur leurs impacts.

Caractérisation des projets

Le CRES a recensé six programmes mis en œuvre à travers 64 projets dans des domaines identifiés par la Gouvernement comme étant susceptibles de dynamiser le sous-secteur aquacole (Tableau suivant).

Tableau: Répartition des projets par programme prioritaire

Programme	Nombre de projets	% PIA public	% ensemble
1. Programme de développement de l'aquaculture en milieu d'eau douce et saumâtre	18	37	28
2. Programme de développement de l'aquaculture en milieu marin	4	8	6
3. Programme de mise en place de Pme aquacoles pour la promotion de l'emploi	7	14	11
4. Programme de renforcement des capacités, formation et transferts du savoir	5	10	8
5. Programme de promotion de recherche appliquée dans le secteur aquacole	15	31	23
Sous total	49	100	77
6. Programme de promotion de l'investissement privé	15		23
TOTAL	64		100

Source : les auteurs.

Le tableau montre que 37% des projets publics visent à développer l'aquaculture en milieu d'eau douce ou saumâtre, 31% sont des projets de recherche et développement, 14% cherchent à créer des PME et l'emploi, 10% ont pour objectif la formation et le transfert des savoirs dans le secteur aquacole, et 8% à développer l'aquaculture en milieu marin (voir tableau).

Une caractérisation de ces projets par objectif montre que l'« augmentation de la production de produits halieutiques » est l'objectif le plus recherché avec un seuil d'atteinte de 30%. Le second objectif important est la création de l'emploi (20%), suivi de la professionnalisation du secteur à travers la formation (11%), puis de la lutte contre l'insécurité alimentaire (10%) et de la production de d'aliment de qualité (10%). Les objectifs «développement des infrastructures », « augmentation des

revenus » et « production d'alevins » sont marginaux puisque chacun d'eux concerne moins de 10% des projets.

Répartition des projets entre les régions et zones agro-écologiques

Il ressort de l'étude du CRES que les régions de Saint-Louis et de Ziguinchor bénéficient de 42,2% des projets, suivies des régions de Tambacounda, Fatick et Matam (40,6%) chacune, puis de Kolda et Thiès qui sont bénéficiaires chacune de 39,1% des projets. La distribution des projets entre les zones agro-écologiques montre que la zone de la vallée du fleuve Sénégal et le bassin arachidier bénéficient de plus 45% et 44% des projets du PIA. La Casamance et la zone du Sénégal Oriental profitent de 42%. Cependant la zone des Niayes a 38% et celle sylvo-pastorale 13%.

Répartition des projets entre les différents segments de la chaine de valeur des produits aquacoles

L'étude révèle que plus de 38% des activités des projets du PIA sont destinées à la production, 8% aux matériels aquacoles, 8% aux aliments et 4% au pré-grossissement (alevin). Sur les 272 activités recensées, 14,3% ne portent sur aucun segment de la chaine de valeur.

Coûts et plan de financement

Le coût du PIA est estimé à 54,6 milliards de FCFA dont 47% sont destinés au programme de développement de l'aquaculture en milieu d'eau douce et saumâtre, et 19% au programme de mise en place de PME aquacoles pour la promotion de l'emploi. Les projets du privé représentent 5% du coût du PIA. La composition économique des coûts montre que la formation brute de capital fixe représente plus de 56% des dépenses du PIA soit un montant de 30,4 milliards FCFA. L'activité de recherche-développement représente 19%, les dépenses courantes, 18% et l'investissement en capital humain, 6%.

Près de trois quarts (72,5%) du coût des projets publics du PIA sont acquis, les PTF contribuent pour 95% et l'Etat 5%. Les projets du secteur privé qui représentent 5% du PIA, sont financés à hauteur de 10% sur fonds propre des promoteurs. Le reste nécessite la mise en place d'un mécanisme adéquat de financement.

Impacts du plan d'investissement aquacole

Avec la mise en œuvre du Plan d'investissement aquacole, la production annuelle s'élèvera à plus de 53125 tonnes de produits aquacoles, soit une valeur de 44,3 milliards de FCFA. En plus des projets de formation, transfert de connaissance et recherche-développement, elle permettra la création de 253 PME, 44 fermes aquacoles, 26 parcs ostréicoles, l'aménagement de 911067 étangs, 1800 bassins piscicoles, 8217 cages, 159000 lanternes, la construction de 24 écloseries, quatre usines de production d'aliments et la production de 6 300 000 alevins. Le plan va également créer 17133 emplois avec une masse salariale de 11,7 milliards de FCFA et des recettes fiscales estimées à 3,08 milliards de FCFA.

Le taux de rentabilité interne du PIA est estimé à 41%. L'analyse de sensibilité montre qu'une hausse de 10% des coûts réduit le taux de rendement interne (TRI) à 38%, qui passe à 34% si la hausse atteint 20%. Par ailleurs, une diminution des bénéfices de 20% amène le TRI à 40% et une diminution des bénéfices à 20% couplés avec une hausse de coûts de 20% correspond à un TRI de 33%.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour une réussite du Plan d'investissement aquacole :

- une réforme institutionnelle devrait être engagée en vue de permettre aux institutions de recherche de l'Etat, comme le Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) de l'ISRA, de s'impliquer davantage dans les activités de l'ANA à travers la recherche-développement, le conseil, la formation et la vulgarisation ;
- les reformes devront aussi viser l'amélioration de la coordination entre le conseil de surveillance et la direction exécutive de l'ANA, afin que chacun d'eux puisse jouer convenablement son rôle pour la réussite des objectifs fixés ;
- comme prôné dans la Loi d'orientation sylvo-pastorale (LOASP), les réformes à engager doivent permettre une implication plus forte des organisations professionnelles ;
- l'atteinte des objectifs du programme nécessite aussi un centre unique de coordination de l'exécution du programme et une approche participative pour sa mise en œuvre. En effet, pour atteindre les objectifs du Plan d'investissement aquacole, un mécanisme efficace de mise en œuvre doit être défini.
- Un centre de coordination de l'exécution du programme à travers le conseil de surveillance de l'ANA maximiserait les chances de réussite. Un système de suivi-évaluation est nécessaire aussi pour le monitoring des activités et la mesure des progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés.